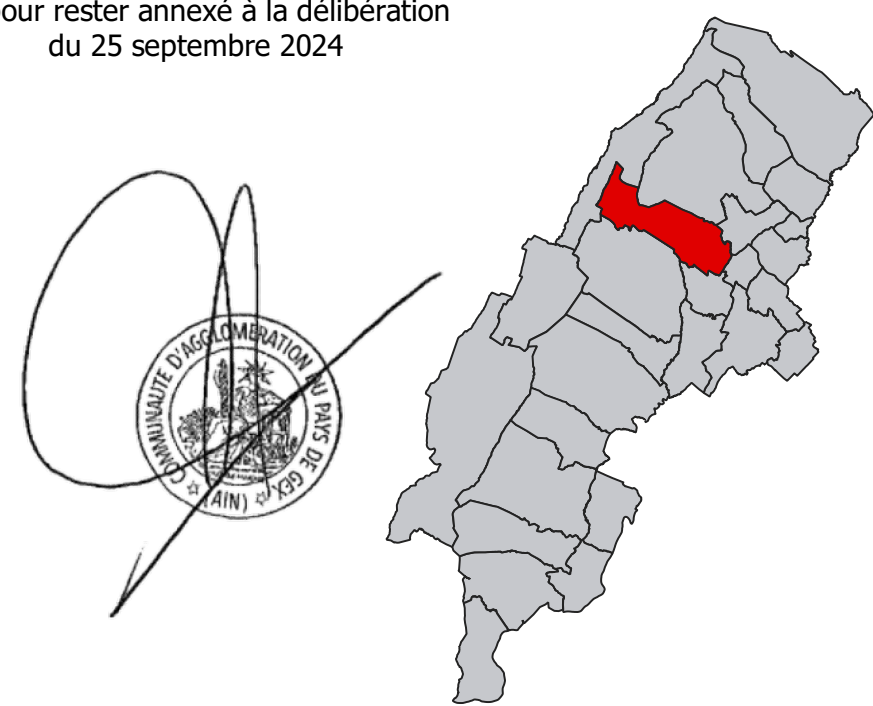


Règlement graphique - Modification simplifiée n°4

Vu pour rester annexé à la délibération
du 25 septembre 2024



Echelle : 1/8000 ème

Document de travail	Arrêts de prescription	Enquête publique	Approbation
	20 décembre 2023	17 juin 2024 au 17 juillet 2024	25 septembre 2024

Eléments modificatifs : - Modification n°3 approuvée le 08 juillet 2021 - Déclaration de projet n°1 approuvée le 09 septembre 2021 - Modification n°1 approuvée le 15 décembre 2021 - Modification simplifiée n°1 approuvée le 27 janvier 2022 - Modification simplifiée n°2 approuvée le 26 avril 2023		- Révisions allégées n°2 et n°4 approuvées le 12 juillet 2023 - Modification n°5 approuvée le 27 mars 2024 - Modification n°4 approuvée le 24 avril 2024 - Révisions allégées n° 5 et 6 approuvées le 10 juillet 2024
--	--	--

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle
- Nc : Zone naturelle de caractère
- Nd : Zone naturelle de loisir
- Np : Zone naturelle protégée
- IAUKA : Zone à urbaniser d'activité artisanale
- IAUAC : Zone à urbaniser d'activité commerciale
- IAUC : Zone à urbaniser de centralité
- IAUE : Zone à urbaniser d'équipement
- IAUG1 : Zone IAU Femey-Généralle Innovation
- IAUG : Zone à urbaniser généralle dense
- IAUT : Zone à urbaniser touristique
- ZAUE : Réserve foncière à urbaniser en équipement
- UAU : Zone urbaine d'activités artisanales
- UAC1 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UAC2 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UAC3 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UAUCen : Zone urbaine pour les activités du CERN
- UAUG : Zone urbaine d'activité Femey-Généralle Innovation
- UAM1 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAM2 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAM3 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAU1 : Zone urbaine d'activités tertiaires
- UC1 : Zone urbaine de centralité
- UC2 : Zone urbaine de centralité
- UC3 : Zone urbaine de centre-ancien
- UC01 : Zone urbaine de centre-ancien
- UC02 : Zone urbaine de centre-ancien
- UCB : Zone urbaine de centre-bourg
- UCV : Zone urbaine Cœur de Ville
- UCV : Zone urbaine Projet Action Cœur de Ville
- UE : Zone d'équipement
- UE : Zone d'équipement
- UG01 : Zone urbaine généralle le long des grands axes
- UG02 : Zone urbaine généralle le long des grands axes
- UG03 : Zone urbaine généralle dense
- UG04 : Zone urbaine généralle dense
- UGM1 : Zone urbaine généralle de densité moyenne
- UGM2 : Zone urbaine généralle de densité moyenne
- UGP1 : Zone urbaine généralle à préserver
- UGP2 : Zone urbaine généralle à préserver
- UH1 : Zone urbaine de hameaux
- UH2 : Zone urbaine de hameaux
- UH3 : Zone urbaine de hameaux
- UT1 : Zone urbaine touristique
- UT2 : Zone urbaine touristique
- UT3 : Zone urbaine touristique
- UCI03 : Zone urbaine de centralité Sersy Dessous Sud Est
- UCI04 : Zone urbaine de centralité Sersy Dessous Nord Ouest
- Np* : Zone naturelle protégée

Prescriptions linéaires

- ● ● Espaces Boisés classés
- Haine
- /// Ripisylve
- Recul de 3m minimum
- Servitude de recul obligatoire
- Règles d'implantation des constructions
- ▲ ▲ ▲ Linéaire commercial protégé

Prescriptions surfaciques

-  01 - Espace boisé classé
-  02 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
-  05 - Emplacement réservé
-  05 - Secteur en attente de projet (L151-41 5°)
-  07 - Élément du paysage
-  07 - Ryspive
-  07 - Bâtiment remarquable
-  07 - Pelouse sèche
-  15 - Zone non aedificandi (L151-19)
-  16 - STECAL
-  16 - Bâtiment susceptible de changer de destination
-  16 - Périmètre d'attention des habitations
-  17 - Secteur de mixité sociale
-  18 - OAP
-  18 - OAP patrimoine
-  31 - Zone humide
-  99 - Emprise voie fermée

Prescriptions ponctuelles

-  Arbre isolé
 Arbre à protéger
 Calvaire
 Lavoir public
 Ligne de bruit
 Limite cadastrales
 Bâtiments 2022
 Surfaces en eau

